COMMUNIQUÉ DE PRESSE | INTERFÉDÉ DES CISP | 26 NOVEMBRE 2026

(Ré)former sans exclure : la réforme de l'insertion risque de laisser les personnes les plus vulnérables au bord du chemin

« Personne ne sera laissé au bord du chemin », assurait le ministre wallon de l'Emploi Pierre-Yves Jeholet en commission Emploi le 19 mai dernier. S'appuyant sur l'analyse des rapports d'activité 2025 et sur un Baromètre réalisé auprès de 97 CISP wallons (2/3), l'Interfédération des centres d'insertion socioprofessionnelle (CISP) met en évidence quatre contradictions entre les objectifs affichés des réformes et les réalités du terrain.

Plus de personnes à former, mais des formations de proximité menacées. En 2025, les CISP ont enregistré 16 845 inscriptions, une hausse de 4 % témoignant d'un besoin croissant de formation et d'accompagnement. Pourtant, l'avant-projet de décret CISP prévoit un seuil minimal de 40 000 heures agréées par centre, auquel ne répondent pas 108 des 153 centres wallons en 2026. « *Certains centres n'ont aucune perspective concrète de regroupement, alors que des candidats sont déjà sur liste d'attente. Pour une personne sans moyen de transport, la disparition d'une formation près de chez elle* peut signifier la perte de toute possibilité de se former. La proximité des CISP n'est pas un détail, elle est une condition essentielle pour permettre à chacun d'accéder à un parcours d'insertion et de retrouver des perspectives d'avenir », souligne Anne-Hélène Lulling, secrétaire générale de l'Interfédé.

Plus de besoins d'accompagnement, des moyens en diminution. Près de huit centres répondants sur dix constatent une augmentation des besoins de suivi individuel des stagiaires. Pourtant, un sur trois a déjà réduit l'encadrement ou l'accompagnement, dans un contexte de non-indexation et de baisse des subventions. « *Derrière chaque parcours de formation, il y a des réalités de vie parfois difficiles. Un problème de santé, de logement ou de mobilité peut fragiliser* le maintien en *formation. Le temps que l'équipe peut consacrer à écouter, soutenir, accompagner une personne* est souvent déterminant pour éviter le *décrochage* », explique Anne-Hélène Lulling.

Davantage de pression sur les résultats, au risque d'exclure les plus fragilisés. Le projet de réforme prévoit de tenir compte des sorties vers l'emploi ou une autre formation pour évaluer les filières et décider du maintien de leur agrément. Quatre centres répondants sur dix déclarent déjà sélectionner des candidats plus proches de l'emploi pour atteindre les objectifs fixés. « *Les centres peuvent faire progresser les stagiaires, mais ils ne décident pas des embauches ni des conditions d'accès à l'emploi. Si l'avenir d'une filière dépend des seuls résultats de sortie, on risque d'écarter à l'entrée les personnes qui ont le plus besoin de temps. L'évaluation doit avant tout reconnaître les compétences acquises et les progressions réalisées* », estime Anne-Hélène Lulling.

Mieux orienter, sans multiplier les obstacles à l'entrée en formation. En 2025, les CISP ont réorienté 6 843 personnes vers d'autres opérateurs, témoignant de leur connaissance des besoins et de leur capacité à proposer des parcours adaptés. Pourtant, le ministre souhaite imposer une validation préalable par le Forem ou le CPAS et faire du niveau d'employabilité un critère d'accès à la formation. « *Quand une personne se présente dans un centre, les équipes sont pourtant suffisamment expérimentées pour déterminer si l'entrée en formation est opportune ou non. Multiplier les validations et les démarches administratives risque de retarder, voire de décourager l'entrée en formation de personnes qui en ont pourtant besoin* », relève Anne-Hélène Lulling.

L'effet cocktail de réformes successives. À la réforme CISP s'ajoutent notamment la limitation dans le temps des allocations de chômage, la suppression de l'indemnité de deux euros par heure pour certaines formations, la réforme du parcours vers l'emploi, la réforme APE et les restrictions budgétaires. Ces mesures se cumulent sur les mêmes personnes et les mêmes structures. L'Interfédé alerte sur le risque que leurs effets combinés éloignent davantage les publics les plus vulnérables des dispositifs d'insertion.

Un secteur prêt à évoluer. L'Interfédé partage l'ambition d'améliorer les parcours vers l'emploi et souhaite renforcer les collaborations entre opérateurs, développer les partenariats avec les entreprises et expérimenter de nouvelles formes d'accompagnement. « *On ne rapprochera pas davantage de personnes de l'emploi en affaiblissant les structures et les équipes qui leur permettent d'y accéder. Donnons plutôt aux centres les moyens d'accompagner, de coopérer et d'innover* », conclut Anne-Hélène Lulling.

Le 3 décembre à Namur, le secteur se mobilisera pour défendre et mettre en lumière cette expertise. À travers un « Cortège des qualités », les CISP mettront à l'honneur les compétences acquises par les stagiaires, les réalisations des centres et la qualité de leur accompagnement. Ils remettront également au ministre Jeholet un bulletin, assorti de propositions concrètes pour réformer sans exclure.

Contacts presse

Hugo Roegiers · 0498 84 85 83 · hugo.roegiers@interfede.be
Louise Nikolic · 0479 53 78 03 · louise.nikolic@interfede.be
Anne-Hélène Lulling · 0474 74 99 57 · annehelene.lulling@interfede.be